

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-139 du 10 septembre 2025
Portant sur la décision modificative n° 2025/02 Budget Annexe SPANC**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoir : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 1 Absents : 14	Exprimés : 47	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, SIMON, GRASS, RAMOS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, TRIMOULINARD, LE CORRE, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J., SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A., BERGER, MEANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, PINLON, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, VERDIER à LUQUET L., SCHMIDT à SIMONET, MORANCAIS à FAUCONNET, LARGE épouse LATOUR à TRIMOULINARD, PAYARD C. à MAZET

Excusés : DESCLOUX

Absents : BIGOURET, SIMONET B., GALINDO, PIERRON, PERRIER F., GIRAUD-LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, BRUNET M., GLOMOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Françoise SIMON, Déléguée à la 1^{ère} vice-présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'il convient qu'une décision modificative est nécessaire pour abonder certains crédits sur le budget « SPANC ».

Il convient d'ajuster les crédits insuffisants inscrit au budget lors de la construction budgétaire pour effectuer des mandats d'annulations sur exercices antérieurs suite à des titres émis en 2024.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget SPANC, comme suit :

FONCTIONNEMENT €			INVESTISSEMENT €		
Article / Chapitre	Dépenses	Recettes	Article / Chapitre	Dépenses	Recettes
6411 / 012	- 500,00				
673 / 67	+ 500,00				
TOTAL	0.00	0.00	TOTAL	0.00	0.00

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250916-2025-139-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé ;
- AUTORISER la Présidente à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 16 septembre 2025
Pour copie conforme, le 16 septembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel SOULEBOT



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).